ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 51155

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les recommandations formulées par la Cour des comptes dans son rapport annuel 2014. Les magistrats de la rue Cambon préconisent, dans le chapitre consacré à la fiscalité liée au handicap, de procéder à un réexamen d'ensemble des mesures fiscales et sociales dans le but d'améliorer leur articulation, suppression des doublons, incohérences et complexités inutiles ; renforcement des complémentarités ; prise en compte des effets sur les disparités de revenus entre personnes handicapées, en révisant en priorité les mesures portant sur la compensation du handicap, en particulier, la prestation de compensation du handicap, les exonérations de charges et les dépenses fiscales visant le même objectif. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Philippe Le Ray
Circonscription : Morbihan (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51155
Rubrique : Justice
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 mars 2014, page 1937
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)